FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD CHATEAU DE LA SERRA 51 rue des Prunus - 38280 VILLETTE D'ANTHON

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

NON CONCERNE

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

D3S classe normale : 3
D3S hors classe : 2,8
Logement de fonction (possible sur site) mais rénovations à prévoir

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Villette-d'Anthon est située dans l'Isère, sur la frontière du département de l'Ain et du Rhône, à 23 km à l'Est de Lyon, 6 km au Nord-Est de Meyzieu ainsi que de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et de la Gare TGV de Lyon-St Exupéry.

Type de population accueillie :

Personnes Agées dépendantes
- Personnes âgées dépendantes, atteintes de troubles cognitifs, de démences Alzheimer/ apparentées ou des troubles psychiques (EHPAD)

Services autorisés et nombre de lits/places

66 lits d'hébergement permanent
Dont 14 places de personnes Handicapées Vieillissantes
14 places en Unité Alzheimer
1 PASA (capacité 14)
4 lits d'hébergement temporaire
8 places d'accueil de jour sur site
Etablissement reconstruit intégralement en 2010 locaux récents et modernes adaptés
Quelques améliorations de surfaces et entretien de locaux plus lourds à prévoir : travaux sols, agrandissement salles à manger, projet suppression chambres doubles au nombre de 4.

Statut de l'établissement :

☒ Autonome **☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

MR GINDRE, Maire de la commune de Villette d'Anthon et du Syndicat intercommunal et Président du Conseil d'Administration

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Postes pourvus
Un adjoint des cadres en charge des RH
Deux agents administratifs
Une cadre supérieure de santé
Un médecin coordonnateur

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'EHPAD est un établissement public autonome

Les axes de travail du futur directeur sont :

- Négociation du renouvellement du CPOM (négociation courant 2023 pour une prise d'effet escompté au 1er janvier 2024)

- Mise en œuvre du projet d'établissement

- Poursuivre la démarche initiée sur l'organisation du travail afin de favoriser l'attractivité et la fidélisation du personnel de la structure

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

MME GILLET Directrice EHPAD VILLETTE

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Mme Stéphanie RAT-LANSAQUE, cheffe du pôle Autonomie
ARS délégation départementale de l'Isère - 04.26.20.94.40

Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :

- **Oui et mises à jour avec validation systématique au CVS et CA**
- **Évaluation interne réalisée ou en cours : oui réalisée en 2015**
- **Évaluation externe réalisée ou en cours : oui réalisée en 2015**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

L'emploi, s'adresse à un directeur D3S ayant de bonnes connaissances dans les différents domaines de gestion
Qualités requises :
- Vision stratégique et prospective,
- Capacité au management participatif tout en mettant du cadre,
- Capacité d'analyse, de synthèse, d'anticipation et de réponse à des problématiques complexes,
- Capacité d'écoute et dialogue social de qualité, reconnue et éprouvée,
- Communication adaptée à l'intérêt des personnes accueillies, des usagers, des professionnels et bénévoles,
- Compréhension et écoute du terrain,
- Sens de l'intérêt général,
- Résistance au stress.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissances du champ médico-social, son écosystème et de l'animation gérontologique**.**
- Savoir adapter son établissement aux contraintes budgétaires et financières dans un objectif de maintien de la qualité,
- Elaborer et exécuter le budget de l'établissement.
- Connaissances en Ressources Humaines et dialogue social.
- Connaissances en logistique hôtelière et maintenance
- Négociation, gestion des conflits
- Maitrise des outils bureautiques

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissance approfondie de l'environnement et du secteur médico-social
- Définition et pilotage des objectifs stratégiques
- Conduite de projets de coopérations et/ou partenariats en réseau,
- Conduite de projets architecturaux importants
- Conduite du dialogue social et sens de la négociation
- Conduite du changement

Aptitude en communication :

- Maitrise de la communication
- Sens de l'information
- Animation, coordination, motivation, évaluation des équipes
- Capacité à fédérer,
- Capacité à déléguer

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Positionnement de l'établissement sur son territoire
Développement des relations avec les partenaires
Élaborer le projet d'établissement en lien avec les orientations du COPIL
Stabiliser la situation financière récemment dégradée

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Lien avec le Conseil d'administration et son Président
Encadrement de proximité

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Capacité à fédérer sur le territoire
Capacité à monter des appels à projets afin de mutualiser les ressources ou s'ouvrir d'autres perspectives de développement

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Polyvalence sur tous types de dossiers : achats finances, RH, dossiers techniques …
Missions d'expertise

Principaux projets à conduire :

Projet d'établissement
Evaluation (ex - Evaluation externe),
Pérenniser l'organisation du travail en limitant le recours à l'intérim
Stabiliser la situation financière récemment dégradée
Entretien bâtiments et locaux travaux dans unité Alzheimer
Quelques améliorations de surfaces et entretien de locaux plus lourds à prévoir : travaux sols, agrandissement salles à manger, projet suppression chambres doubles au nombre de 4

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Le Projet Régional de Santé de Auvergne Rhône Alpes s'articule autour de 3 axes stratégiques :
- Développer la prévention, notamment en réponse aux risques environnementaux
- Faciliter l'accès à une offre de santé adaptée et efficiente
- Fluidifier les parcours de santé

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

A réaliser suite signature CPOM
Nouveau projet d'établissement à rédiger, comme le précédent, en co-développement et co-construction avec les professionnels de terrain, les représentants du personnel, les membres du CVS les usagers familles et proches des usagers, les membres CA et des personnes qualifiées en appui de l'équipe médicale, pour le projet médical et soignant.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Signé pour la période de 2024-2028

Appartenance à une direction commune :

Objet : NON établissement autonome

Créé le :
Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

1

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS FHF AURA
Créé le : 2020
Nombre de membres : 50

Autre forme de coopération (à préciser) :

Filière CH CHPO Bourgoin-Jallieu
Groupements d'achats
Réponse groupée appels à projets sur le territoire

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif 2022

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (n-2) 2022	EPRD (n-1) 2023	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	**405 226.10**	**414 613.30**	
Groupe II	**3 353 900.24**	**3 176 740.21**	
Groupe III	**595 355.80**	**641 608.64**	
Groupe IV	**0**		
Total	**4 354 482.14**		

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2) 2022	EPRD (n-1) 2023	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I **Groupe II** **Groupe III**	**3 966 828.87** **156 138.64** **144 621.25**	**4 002 183.92** **63 500** **167 278.73**	

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD :

- Montant du budget hébergement 2023 : 1 932 852 €
- Montant du budget dépendance : 557 600 €
- Montant du budget soins : 1 694 710.73€

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) -58 441.08

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1)

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
Subvention d'investissement 78 735.63 € Immobilisations corporelles 201 461.99 €	**118 086.13**

2 prêts pour la reconstruction de 2010 un avec taux 0% de la CARSAT et un à taux variable

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
2 699 659.53	**332 642.13**	**3 753 227.58**	

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 4.27%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 : 3.71%

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : 17.93

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

Pas de grosse opération d'investissement prévu pas de PPI récent

Etablissement reconstruit intégralement en 2010 locaux récents et modernes adaptés. Quelques améliorations de surfaces et entretien de locaux plus lourds à prévoir : travaux sols, agrandissement, salles à manger, projet suppression chambres doubles au nombre de 4.

- **<u>Les ressources humaines</u>**

(ETP des personnels - Source SAE)

ETP médicaux
- dont médecin coordonnateur 0.50 ETP

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) 4 dont 1 ADC
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) 50.70
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) 1.60
- dont personnel médico-techniques
- dont personnel de rééducation 0.40 ergo
- dont personnels techniques ouvriers 5

2022	Effectifs accordés / ETP	Effectifs pourvus
Administration	4	4
IDE / CSS	4.25	3.75
AS / AMP/ASG	26	29
ASH	17.60	18
Animation	1	1
Ergothérapeute	0.30	0.40
Psychologue	0.70	0.70

Services généraux	5.90	5
Médecin	0.50	0.50
TOTAL	60.45	62.35**

** Hors compte de personnel de remplacement + En tenant compte des temps partiel

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié…)*

Moyennes d'âge : *Hommes 48 ans / Femmes 46 ans*

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 9%

Taux de turn-over : 0,10 %

Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 : HP et HT : 23 978 j / ADJ 1291 j

Taux d'occupation en n-1 :
Derniers GMP 2022 : 857 /PMP 2022 validés : 249 (Coupes CPOM)

Convergence tarifaire en cours : oui

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Établissement reconstruit intégralement en 2010 locaux récents et modernes adaptés
Il n'est pas desservi par les transports en commun
Il est attractif car habilité 100% à l'aide sociale aux APL
Il est limitrophe de plusieurs départements Rhône Ain
Il est le seul établissement public dans cette zone du nord Isère l'établissement FPH est l'EHPAD de Meyzieu dans le Rhône à 7 km
Il est attractif pour les Lyonnais habitant à l'ouest de la métropole
A proximité, il est entouré d'une offre privée et mutualiste
Il dispose d'une liste d'attente
Il a plus de difficulté ces dernières années à faire fonctionner son hébergement temporaire

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Liste d'attente sur l'hébergement permanent, notamment forte demande sur l'UVP
Il a plus de difficulté ces dernières années à faire fonctionner son hébergement temporaire

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Etablissement attractif
Bien positionné et identifié sur son secteur
Liens avec autres établissements intégrés dans différentes actions de coopérations et liens intergénérationnels sur son territoire

Bon climat social
Pas de turn over important de personnel
Absentéisme maitrisé

Politique qualité à développer notamment en lien avec la future évaluation externe en 2025
Formalisation du projet d'établissement en lien avec la signature du CPOM

Actions pour limitations intérim à pérenniser
Actions sur attractivité des personnels : à pérenniser
Liens avec les acteurs du domicile : à développer
Actions de résorptions des coûts car augmentation du déficit au terme de l'année 2023

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

MME GILLET Directrice EHPAD VILLETTE - 04 78 31 25 12

La directrice générale de l'ARS